

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

À la dernière phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« à qui »

le mot :

« auquel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.